

INTERVENTION DE MICHAEL QUERNEZ

Président de la Commission Insertion et Economie

Séance plénière du Conseil général du Finistère du 23 juin 2011

Présentation de la contribution du Conseil général à la réforme de la PAC

Seul le prononcé fait foi

Monsieur le Président, Mes chers collègues, Mesdames, Messieurs,

L'agriculture traverse une crise économique profonde, doublée d'une crise morale : volatilité permanente des marchés et des cours des matières premières, envolée ou chute des prix, aléas climatiques, crises sanitaires, avenir du métier d'agriculteur...

On ne peut sérieusement débattre de cette grande question qu'est l'agriculture sans avoir à l'esprit que la production agricole n'est pas une marchandise comme les autres. Elle est la condition même de la survie de la planète et des milliards d'individus qui y habitent. Un milliard de personnes connaissent la faim dans le monde, un tiers des enfants qui naissent dans les pays en développement sont mal nourris et 3 millions d'enfants meurent chaque année de malnutrition. Ces chiffres sont effrayants !

Ce drame de la faim engage notre capacité à penser l'agriculture au niveau planétaire. Comment nourrir le monde et assurer le développement des populations tout en préservant la planète et les ressources naturelles ?

Outre le défi alimentaire, l'agriculture est au premier plan des défis mondiaux liés à la mondialisation des échanges, au même titre que le réchauffement climatique ou l'approvisionnement énergétique.

Une mondialisation dont les principales caractéristiques en matière agricole et agro-alimentaire sont :

- l'expansion des investissements étrangers privés dans l'agriculture et les agroindustries;
- la commercialisation de denrées alimentaires principalement, par le biais de sociétés transnationales ;
- l'augmentation du commerce international de produits alimentaires facilitée par la réduction des barrières commerciales.

Ce modèle de développement basé sur la spéculation, la privatisation, la déréglementation des produits agricoles et l'abandon des services publics a trouvé aujourd'hui ses limites. Il fragilise non seulement les pays en développement en provoquant les émeutes de la faim, mais il est aussi à l'origine directe des maux que connaît l'agriculture des pays industrialisés.

Nous devons en conséquence changer de modèle et créer un nouvel ordre mondial pour l'agriculture. Il s'agit pour ce faire de repenser la gouvernance alimentaire et agricole mondiale.

Dans ce contexte, la création d'un Conseil de sécurité alimentaire mondiale regroupant les activités de la Banque mondiale, du Programme Alimentaire Mondiale et de l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) mérite d'être sérieusement envisagée avec la participation active de l'Europe qui doit faire entendre sa voix par un message clair en faveur d'une redéfinition de l'aide au développement pour une meilleure sécurité alimentaire.

Le G20 agricole qui se tient exceptionnellement pendant ces deux jours à Paris doit se saisir

de ces enjeux qui sont à la fois démographiques, économiques et environnementaux, car la crise alimentaire mondiale se pose très concrètement aujourd'hui et des solutions doivent être trouvées très rapidement si nous voulons éviter que le XXIème siècle ne soit le siècle de la faim dans le monde.

Ces enjeux se situent à plusieurs niveaux :

Au niveau des marchés agricoles mondiaux tout d'abord : le fonctionnement des marchés doit être réformé pour reconnaître la spécificité des produits agricoles et alimentaires qui ne sont pas des matières premières comme les autres. Nous avons besoin de règles pour encadrer les effets dévastateurs de la financiarisation des marchés. Nous avons besoin de nouveaux mécanismes de régulation pour améliorer la transparence et la connaissance des stocks mondiaux. Les marchés agricoles et alimentaires ne peuvent être soumis aux mêmes règles que les produits industriels classiques. De ce point de vue la dynamique actuelle de l'OMC qui conduit à la concurrence sans entrave de toutes les agricultures du monde est destructrice.

Au niveau de la régulation financière des marchés mondiaux ensuite : l'absence de règles sur les marchés financiers agricoles accroît de manière excessive la volatilité des prix agricoles qui se répercute directement sur les revenus des agriculteurs. Le comportement des investisseurs privés sur un certain nombre de produits agricoles n'est pas tolérable. En achetant des quantités astronomiques de blé, de cacao ou de riz, ils font main basse sur les matières premières, déstabilisent les stocks, favorisent la surenchère et provoquent la dérèglementation des marchés. Il est donc indispensable de réintroduire une nouvelle culture de la régulation et de l'organisation des marchés qui passe par un renforcement des contrôles, par la mise en place de critères spécifiques et de règles prudentielles sur les marchés à terme agricoles.

Au niveau de l'autonomie agricole enfin : il importe de garantir que chaque pays du monde, notamment les pays en développement, puisse être autonome du point de vue de sa sécurité alimentaire. Pour favoriser cela, il faut des investissements publics, de la recherche, des nouvelles technologies, de la coopération en matière de recherche entre les différents Etats du monde.

L'unilatéralisme et le chacun pour soi sont à proscrire si nous voulons mettre en place des mécanismes rapides, efficaces et pérennes.

Pour remédier à la flambée des matières premières et aux denrées agricoles de première nécessité, la possibilité de mettre les marchés financiers à contribution par le biais d'une taxe pouvant atteindre 0,5% sur les flux de capitaux spéculatifs a été maintes fois avancée. La résolution du Parlement européen du 8 mars 2011 sur les financements innovants à l'échelon mondial et européen rappelle l'intérêt de ce principe et estime que la taxation du secteur financier pourrait générer près de 200 milliards d'euros de recettes par an à l'échelle européenne. Ce serait la juste contribution du secteur financier à la réduction de la volatilité excessive des prix sur les marchés mondiaux ! Le G20 osera-t-il franchir le pas ? Et pourtant, quoi de plus normal que le secteur financier participe lui aussi à l'effort de la dette et de la crise que tous les Etats européens doivent assumer, que tous les citoyens supportent au quotidien!

Face aux enjeux incontournables de l'agriculture et de l'alimentation, l'Europe a un rôle capital à jouer. Elle doit s'adapter à ce nouveau contexte pour en sortir renforcée. Le débat sur la réforme de la PAC pour l'après 2013 doit s'inscrire dans une stratégie à long terme qui s'appuie sur une agriculture productive et durable, qui peut contribuer à nourrir la planète et qui réponde aux enjeux environnementaux. Il ne saurait donc être question de reléguer au second plan l'agriculture comme le souhaitent aujourd'hui certains pays membres de l'UE,

en réduisant notamment le budget et en ouvrant la porte à une renationalisation de cette politique.

La PAC est, il faut le rappeler, le premier budget européen estimé à 56 milliards d'euros. C'est la première politique de cohésion. Elle doit le rester.

Une nouvelle réforme de la Politique Agricole Commune pour la période 2014- 2020 est prévue. Ces dernières années, avec la PAC, l'Europe est passée d'une politique agricole régulant fortement les marchés en intervenant sur les prix via les retraits et les stocks, à une politique beaucoup plus libérale, abandonnant les prix au jeu du marché, et essentiellement basée sur des aides directes compensatoires au revenu.

Dans le projet de réforme actuellement en cours de discussion, l'enjeu est bien de donner à la future PAC une nouvelle orientation stratégique qui place l'alimentation et la multifonctionnalité de l'agriculture au cœur du dispositif.

Eu égard à l'importance de l'agriculture dans notre département et plus largement en Bretagne, il nous a semblé important que le Conseil général apporte sa contribution au débat pour alimenter une réflexion européenne qui ne sera pas sans conséquence pour l'agriculture Finistérienne.

Le Président du Conseil général, a souhaité que ce projet de contribution fasse l'objet d'un vaste travail de consultation et de concertation partagée avec l'ensemble des représentants des structures syndicales et professionnelles, les associations environnementales et de consommateurs, les acteurs publics et collectivités de Bretagne.

Cette démarche participative a été un succès et je veux remercier l'ensemble des acteurs consultés de leurs contributions (11 écrites au total) qui nous ont permis de renforcer notre travail au gré des différentes étapes, que je souhaite brièvement vous rappeler.

- 9 mai: envoi d'un premier projet à plus de 80 organismes, collectivités, parlementaires, structures syndicales et professionnelles.

- 30 mai : séance de travail des commissions Insertion-Economie et Territoire-Environnement du Conseil général ;

- 6 juin : réunion de synthèse en présence des acteurs consultés ;

- 14 juin : séance de travail des commissions Insertion-Economie et Territoire-Environnement du Conseil général, préalablement à notre session plénière d'aujourd'hui.

Au cours des étapes successives, notre travail commun s'est ainsi enrichi des réflexions et des préconisations de chacun.

Sur le fond, la future Politique Agricole Commune doit proposer un nouveau contrat entre l'agriculture et la société, entre les agriculteurs et les consommateurs, qui sont aussi des citoyens, renouant ainsi avec l'esprit fondateur du Traité de Rome.

Les débats que nous avons eus en commissions ont souligné la dimension économique des secteurs agricoles et agroalimentaires, piliers et ossatures de l'économie départementale, facteur de vitalité économique et sociale de nos territoires.

Nous avons constaté que la vitalité de l'agriculture finistérienne dépendait moins du niveau des aides européennes, que du niveau des prix du marché, donc des instruments de régulation du marché.

Nous souhaitons que la nouvelle Politique Agricole Commune permette la coexistence de plusieurs types d'agriculture : une agriculture à forte valeur ajoutée dont les productions, les produits de qualité et les produits transformés lui permettent de se positionner sur les grands marchés mondiaux ; une agriculture fournissant des produits renommés dotés d'une grande valeur ajoutée; une agriculture locale tournée vers les marchés de proximité, regroupant souvent de petites exploitations pouvant tirer des revenus de leur activité. Cette diversité de modèles productifs et d'exploitation doit, si elle est gérée durablement, pouvoir participer à une nouvelle forme de développement.

Nos débats ont mis en évidence le fait que la recherche d'une plus grande autonomie des systèmes de production constitue une voie prometteuse pour une meilleure maîtrise des revenus, notamment par la maîtrise des coûts d'approvisionnement. Autonomie pour l'alimentation, diminution des intrants, autonomie énergétique... Toutes ces orientations doivent en effet contribuer à assurer un revenu digne de ce nom aux exploitants. Mais nous le savons, cela passe aussi par une captation par ces derniers d'une part de valeur ajoutée plus conséquente.

Partant de ces constats, nos propositions d'orientations pour une Politique Agricole Commune renouvelée s'articulent autour des objectifs suivants :

- **Objectifs alimentaires** : la PAC doit contribuer à lutter contre la faim dans le monde tout en respectant la souveraineté alimentaire des autres continents et des pays tiers (6,6 milliards d'individus à nourrir aujourd'hui, sans doute 9 milliards en 2050), promouvoir dans un même temps lorsque cela se justifie la préférence communautaire ;

- **Objectifs sociaux** : la PAC doit veiller à l'harmonisation des normes sociales, fiscales, environnementales et sanitaires sur l'ensemble du territoire européen pour en finir avec les distorsions de concurrence actuelles. Aujourd'hui, chaque pays a la responsabilité de développer son agriculture en Europe, mais cela ne doit pas se faire au détriment des agricultures de ses voisins. Pas au cœur d'une Europe citoyenne du marché commun.

- **Objectifs économiques** : le maintien d'une agriculture productive à forte valeur ajoutée doit être un objectif prioritaire de la PAC prenant en compte le maintien des emplois dans les exploitations et dans l'industrie agroalimentaire. La PAC doit être régulée par des instruments de marchés plus que par des aides directes afin de garantir le revenu des agriculteurs, leur permettant de vivre décemment du fruit de leur travail.

- **Objectifs environnementaux**: la PAC doit rémunérer l'agriculture pour la fourniture de « biens publics » où figurent au premier rang les paysages, la biodiversité, la qualité de l'eau, la lutte contre le réchauffement climatique, les économies d'énergies et la production d'énergie renouvelable.

- **Objectifs territoriaux** : la PAC doit affirmer une ambition de création d'activités agricoles, rurales, périurbaines et diversifiées en encourageant l'installation en agriculture, le renouvellement des générations et toutes les formes d'agriculture durable. Pour le Finistère, le lien de l'agriculture au territoire et au sol ainsi que la qualité des productions est important et doit demeurer un atout compétitif ;

- **Objectifs financiers** : il va de soi que nous appelons au maintien, voire au renforcement du budget agricole européen. Une diminution du budget de la PAC signifierait l'abandon de la PAC et mettrait en danger la cohésion sociale et territoriale de l'Europe.

Nous appelons de nos vœux une PAC régionalisée, au nom d'un principe abouti de subsidiarité, pour peser réellement sur les orientations qui conditionnent le développement des agricultures régionales.

Nous appelons de nos vœux une PAC forte qui concilie des objectifs à la fois économiquement efficaces, sources de progrès social, équitablement partagés, ainsi que durables pour l'environnement et les territoires.

L'ensemble des propositions que nous avons émises dans ce document s'inscrivent dans la droite ligne des orientations stratégiques 2010-2014 du Conseil général en faveur de l'agriculture, qui se définissent en 7 priorités, parmi lesquelles la priorité à l'installation, la promotion des pratiques agricoles durables, respectueuses de l'environnement et de la biodiversité, le développement de l'agriculture biologique, le développement de l'autonomie des exploitations, le soutien aux circuits courts de vente, l'accompagnement des démarches d'économie d'énergie et de production d'énergies renouvelables, la valorisation des métiers agricoles.

Compte tenu de l'importance de l'agriculture finistérienne dans l'économie départementale avec près de 40 000 emplois en prenant en compte l'agroalimentaire, nous avons la responsabilité et surtout le devoir de nous rassembler autour d'un projet ambitieux moderne et novateur qui préserve les intérêts de l'agriculture finistérienne, bretonne et européenne.

Face à la mondialisation de l'économie, il me paraît important que les collectivités de la Bretagne portent une contribution partagée et concertée de nature à fédérer les aspirations de l'ensemble des acteurs bretons devant aboutir à des propositions susceptibles d'être intégrées dans le projet de l'Union. Le projet de « Nouvelle Alliance » pour les agricultures de Bretagne, dont les Conseillers régionaux vont débattre cet après-midi en session devrait y contribuer également.

L'agriculture finistérienne évolue en permanence. Elle doit continuer à le faire. Comme les Finistériens ont besoin de l'agriculture, l'agriculture finistérienne a besoin du soutien et de la reconnaissance de la société. Ce soutien et cette reconnaissance ne pourront être conquis par un enfermement sur soi-même, mais au contraire par une ouverture à la société, au monde et au changement. Se rassembler derrière un projet commun, voilà le meilleur moyen de renouer les liens et de retrouver confiance et optimisme en l'avenir. Le Conseil général est prêt à relever ce défi avec l'ensemble des acteurs de la filière agricole. Il en va de l'avenir de l'agro-alimentaire breton et finistérien.

Je vous remercie de votre attention.